

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

caire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0027881

56998

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0279 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Elo FIR DAÏSS

Date de naissance : 15/06/1940

Adresse : 4 Rue NABIL EDDINE CASA

Tél. : 0673.909669 Total des frais engagés : 250 + 86,60 + 5200 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/12/2023

Nom et prénom du malade : EL O FIR DAÏSS Age: 1940

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Ophthalmo

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 29/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/92		2	250.00	Dr El ASHLI Opticien 39, 3d, Zankoor résidence Las Fleurs

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique de la République du Congo - Pointe-Noire - 14 - Casablanca</i>	23/12/2020	82,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	23/12/2022	optique				Slow

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B		Coefficient des travaux
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		Montants des soins
				Date du devis

Docteur EL ASRI Halima

OPHTHALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

ex. Chef de Service à

l'Hôpital de Mohammadia

الدكتورة العسري حليمة

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

ليزر - صور الشرايين

رئيسة مصلحة سابقا

بمستشفى المحمدية

Casablanca; le :

23/12/2022

EL OFIR DRISS.

60,00



collyre 3 fl

3 fl

1 fl

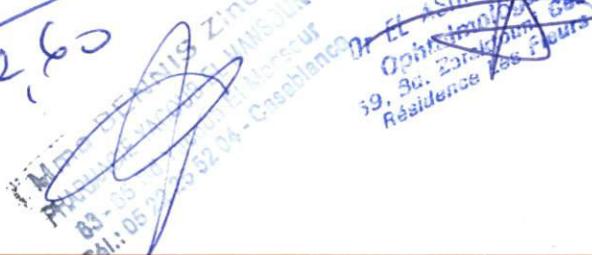
2 fl

collyre

collyre 3 fl

3 fl

82,60



60 00 DH

collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

«إقامة الزهور» 59. شارع الزرقطوني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 19 63 / 05 22 27 91 37
"Résidence les Fleurs" 59, Bd. Zerkouni - CASABLANCA - Tél : 05 22 20 19 63 / 05 22 27 91 37"

Docteur EL ASRI Halima

OPHTALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

ex. Chef de Service à

l'Hopital de Mohammadia

الدكتورة العسري حلية

اختصاصية في امراض وجراحة العيون

ليزر - صور الشرايين

رئيسة مصلحة سابقا

بمستشفى المحمدية

Casablanca; le : 23/12/2020

EL OFIR DRISS

Quelques Seules pas de remise

- Sisian Rabin

$$OD = (-0,50 \angle 30^\circ) + 3$$

$$OS = (-0,45 \angle 75^\circ) + 1,25$$

- Sisian Paes

$$OD = -0,55 + 2,75$$

Optic LIBERTY VISION
Centre d'Ophtalmologie (Casablanca)

Dr EL ASRI Halima
Ophtalmologue
59, Bd. Zerkouni Casablanca
Résidence les Fleurs

LIBERTY VISION

PALE NO 35800120

RCN°: 42 RCN°: 424508 IF N°: 40238037

CNS.

CNS N°: 5333

PATENTE N°: 35800120

RC N°: 424508 IF N°: 40238037

إقامة اليهامة 327

شارع بترانزاران 107

المعاريف الدار البيضاء

البيانات: 35800120



Résidence El Yamama

107, Bd Biranzarane (Ex-Rapheil) Tél : 05 22 25 16 26

Maarif Casablanca

Patente N°: 35800120

N° 0026363

Docteur : EL ASRI Halima

Mr. : EL OFIR DRISS

Nomenclature :

Montures VL :
VP : ophique 80mm

Type de Verres : progressif, Regulaires, AR
Anti-reflets

VISION DE LOIN :

OD : Axe : 30 Cyl : -0,50 Sph : +3,00 200mm

OG : Axe : 75 Cyl : -0,75 Sph : +1,25 200mm

VISION DE PRES :

OD : Axe : Cyl : Sph :

OG : Axe : Cyl : Sph :

Add : +2,75

= 80mm

TOTAL : Cinq Mille Dirhams DHS

Le : 23/11/2022